



Déconnexion droit de ne plus possédée mobil

Par jenedi

[bonjour je souhaite me séparé de mon téléphone mobil trop envahissant pour moi ma questions et de savoir si en France il excite une loi qui pourrait me le permettre la possession un téléphoné mobil et tel une obligation.... sachant que seul mon téléphone fixe me suffit empilement

je ne veut plus de mobil trop de sollicitation je éteins de plus en plus et redécouvres des plaisir simple de la vie comme a époque des téléphone fixe

merci pour votre réponse

Par TUT03

Bonjour

vous n'avez nulle obligation de posséder un téléphone mobile, en revanche, il serait plus difficile de vous passer d'internet, il faudra alors montrer de la constance et fournir probablement davantage de démarches pour de nombreuses procédures administratives

Sans mobile, certaines procédures d'accès à votre compte bancaire ou de paiement sécurisé par internet seront impossible

Sans internet, faire la demande d'un certificat d'immatriculation passe obligatoirement par l'ANTS , il vous faudra vous rendre dans une Maison de services pour créer et accéder à votre compte personnel en ligne mais vous ne pourrez pas contraindre les services de l'état de passer par le courrier ou alors vous devrez faire appel à un service commercial payant

Par janus2

ma questions et de savoir si en France il excite une loi qui pourrait me le permettre la possession un téléphoné mobil et tel une obligation....

Bonjour,

C'est vraiment une question sérieuse ? Vous pensez qu'il existe une loi pour obliger tous les français à posséder un téléphone portable ? Bien sur que non ! Il n'y a aucune obligation de posséder un téléphone portable, ni même un fixe, ni ordinateur, ni télévision, etc.

Par Isadore

Bonjour,

Quantité de Français possèdent uniquement des téléphones fixes... ou des téléphones mobiles de modèles très simples qui ne servent qu'à téléphoner. Vous verriez le truc qu'a acheté une de mes parentes nonagénaires, ça semble encore plus inoffensif qu'un téléphone fixe.

Par kang74

Bonjour

Ne plus avoir de téléphone mobile n'est pas un délit .

Mais dans de multiples situations, cet outil vous sera indispensable (valider un achat sur internet, travail,etc)

Par de là, vous devrez donc faire face aux conséquences de votre choix .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez posséder un ordinateur avec un accès à internet ce qui vous permet de procéder à vos démarches dématérialisées (carte grise, déclaration d'impôts, etc)

Rien ni personne ne vous oblige à posséder un smartphone.

Il y a aussi moyen de l'utiliser de manière raisonnable en évitant tous les réseaux sociaux, en le mettant sur silencieux, en supprimant les notifications.

Par janus2

Mais dans de multiples situations, cet outil vous sera indispensable

Indispensable, n'exagérons pas, on peut survivre...

Par jodelariege

bonjour

personnellement je fais toutes mes démarches administratives sur internet donc le téléphone mobile , car on parle bien du téléphone pas d'un ordinateur , on peut s'en passer.. beaucoup s'en sont passés pendant 50 ans et plus....c'est surtout l'ordinateur qui devient indispensable aujourd'hui

Par ESP

Bonjour, bienvenue

Comme pour le vélo, la voiture, la télé, chacun est libre d'avoir ou pas...

Il n'y a pas de loi obligeant à détenir ce genre de bien.

Par janus2

c'est surtout l'ordinateur qui devient indispensable aujourd'hui

Disons qu'il devient compliqué de faire sans, mais c'est possible. Ma mère (85 ans) n'a ni mobile, ni ordinateur, ni internet. Jusque là, elle arrivait à tout faire sans. C'est pour la déclaration de biens immobilier que ça a été compliqué car il n'était prévu que la déclaration par internet. Ma mère n'a pas d'espace particulier sur le site des impôts (elle fait encore sa déclaration en papier), il a fallu passer quelques temps au téléphone avant de pouvoir faire cette déclaration, les agents que nous avons eu au début ne savaient même pas comment faire sans internet !